

Sebourg, le 30 novembre 2022

Le Maire de la Commune de SEBOURG,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il appartient de prendre les mesures pour sécuriser et faciliter le marché de Noël, qui se déroulera les samedi 17 et dimanche 18 décembre 2022, Place de la Mairie,

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits du mercredi 14 décembre 2022 à 8h00 au lundi 19 décembre 2022 à 17h00 sur les rues et parkings dénommés « Place de la Mairie » et « Place de l'église ». Une déviation sera mise en place vers la rue du Château et la rue de la Grande Cavée.

Article 2 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de TRANSVILLES à Saint-Saulve ;
- Monsieur le Directeur de Arc En Ciel à Aulnoye-Aymeries.

Publié sur le site Internet le 02.12.2022



Le Maire de Sebourg,
Bruno CELLIER